



EQUIPE SUR LA COMMUNICATION
COALITION POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE (CCPI)

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS¹ A LA
HUITIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES
18 - 26 NOVEMBRE 2008, LA HAYE

PROJET --- 5 NOVEMBRE 2009

1. Ce document préparé par l'Equipe sur la Communication de la CCPI (« l'Equipe ») a pour but de mettre en valeur les aspects les plus marquants des activités menées par la Cour en 2009 en matière de communications, ainsi que le rôle à jouer par les Etats parties et l'Assemblée des Etats parties (AEP) lors de la Huitième Session de l'AEP pour ces importantes fonctions de la Cour.

2. Les fonctions de communications extérieures de la CPI incluent a) les relations extérieures, b) la sensibilisation et c) l'information publique. Ces fonctions sont définies dans la « Stratégie intégrée en matière de relations extérieures, d'information et de sensibilisation de la Cour ».²

3. L'information publique est le processus visant à délivrer des informations précises et opportunes sur les principes, les objectifs et les activités de la Cour à l'attention d'audiences ciblées et du grand public, à travers différents moyens de communication, y compris la presse et divers supports de communications, tels que le site Internet de la CPI.

4. Le travail de sensibilisation vise à promouvoir la compréhension et le soutien au mandat de la Cour, à gérer les attentes et à permettre aux communautés affectées de suivre et de comprendre le processus de la justice pénale internationale. La sensibilisation ne signifie donc pas seulement le fait de sensibiliser ou fournir des informations mais aussi d'engager ces communautés dans un vrai dialogue.

5. Le travail de la CPI en matière de communications et de sensibilisation est la fonction extra-judiciaire essentielle de la Cour. Elle est essentielle à la conduite d'enquêtes réussies sur le terrain par la création de conditions

¹ Ce document a été préparé par les membres de l'équipe sur la communication de la CCPI et ne représente pas les vues de toutes les organisations/membres de la Coalition pour la CCPI. Le travail de l'équipe reflète les positions des membres de la Coalition les plus actifs sur ces questions particulières ; cependant leur travail ne peut pas être interprété comme représentant les vues de toutes les organisations/membres de la CCPI. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter la Responsable de l'équipe sur la communication, Alison Smith, Conseillère juridique pour l'organisation 'No Peace Without Justice', à asmith@npwj.org.

² Stratégie intégrée en matière de relations extérieures, d'information et de sensibilisation de la CPI, Information Publique et Sensibilisation: http://www.icc-cpi.int/Menus/ICC/Structure+of+the+Court/Outreach/Integrated+strategy/Integrated+Strategy+for+External+Relations._+Public+Information+and+Outreach.htm

propices à une coopération avec la Cour et l'empêchement ou l'arrêt de la diffusion de fausses informations; par l'aide à la participation et la représentation légale des victimes dans les procédures ; par l'explication des droits au bon fonctionnement de la justice ; par la facilitation de la réparation aux communautés affectées; par la création d'un environnement propice et favorable.

6. En 2005, les Etats parties ont reconnu l'importance de la sensibilisation comme fonction de la Cour, encouragé la Cour à intensifier ses activités de sensibilisation et demandé à la Cour de présenter un plan stratégique détaillé de ses activités de sensibilisation. En conséquence, en septembre 2006, la Cour a adopté tant un Plan Stratégique général pour la sensibilisation³ que des stratégies et plans d'action spécifiques aux situations de la République démocratique du Congo (DRC), la République centrafricaine (la RCA), l'Ouganda et le Darfour, le Soudan.

7. L'Équipe remarque qu'en 2009, la Cour a réalisé des progrès substantiels dans le développement et la mise en oeuvre de ses activités de communication. En 2009, la CPI rapporte⁴ avoir mené 314 sessions de sensibilisations interactives dans les quatre pays de situations, visant 69363 personnes. Elle estime aussi que 34 millions de personnes ont été régulièrement exposées aux informations sur la CPI par la radio locale et la télévision. De plus, comme décrit ci-dessous, l'Équipe se réjouit de la production et l'e-distribution de « La CPI Semaine après Semaine »⁵, des mises à jour écrites hebdomadaires sur ses activités (en anglais et en français) et du développement d'un certain nombre de programmes audiovisuels.

I. Un Plan stratégique pour l'Information Publique

8. L'Équipe souligne que le travail de sensibilisation de la CPI devrait être accompagné de solides activités d'information publique afin d'améliorer la connaissance générale des principes, objectifs et procédures de la Cour. Pour faciliter ses activités d'information publique, l'Équipe estime que la CPI a besoin d'un plan stratégique global d'information publique de manière à compléter son activité de sensibilisation et les efforts de ses organes en termes de relations externes. Une attention particulière dans cette stratégie devrait être accordée à l'amélioration du cadre d'utilisation des médias traditionnels et nouveaux par la Cour; de protocoles et manuels d'opération pour tous les organes et officiels de la Cour, y compris les Juges en ce qui concerne l'utilisation de la presse; et amplifier les efforts de la Cour à travers les réseaux de partenaires.

9. L'Équipe est consciente que la Cour développe actuellement un tel document de stratégie en matière de communication publique de la CPI et attend en

³ Strategic Plan for Outreach of the ICC: http://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/FB4C75CF-FD15-4B06-B1E3-E22618FB404C/185051/ICCASP512_English1.pdf

⁴ Rapport sur les Activités de la Cour, ICC-ASP/8/40, 21 Octobre 2009, <http://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/30DEDD3C-0053-4230-AE19-C14932E0BF7A/0/ICCASP840ENG.pdf>

⁵ « La CPI semaine après semaine »: <http://www.icc-cpi.int/menus/icc/press%20and%20media/icc%20weekly%20update/icc%20weekly%20update?lan=fr-FR>

conséquence avec impatience l'aboutissement d'un premier projet afin d'impliquer les Etats et les ONGs dans des consultations en vue de sa finalisation.

10. En parallèle, l'Équipe salue le développement d'un certain nombre de programmes audiovisuels par la CPI, notamment les résumés hebdomadaires des procédures, "La Cour en un coup d'oeil"⁶ ou "Demande à la Cour",⁷ dans lesquels les Officiels de la Cour répondent aux questions posés par des participants à ses activités de sensibilisation. Les résumés audiovisuels des procédures ont été utilisés dans des projections mobiles auprès des communautés affectées, tandis que plusieurs programmes ont été diffusés par la télévision et les stations de radio. Les outils audiovisuels sont essentiels pour la presse, l'information publique et les activités de sensibilisation de la Cour. Afin que la production de ces programmes soit durable, la création d'un poste permanent de producteur audiovisuel P-2 comme requis par la CPI est essentiel.

II. Activités de Sensibilisation en Ouganda et Conférence de Révision

11. L'Équipe est très préoccupée par le fait de diminuer les activités de sensibilisation en Ouganda, mis en évidence dans la proposition de budget de programme de la Cour, alors que la demande en information reste importante.

12. Bien que les procès pour des crimes allégués en Ouganda ne sont pas possibles tant que les suspects n'ont pas été arrêtés et livrés ou encore remis à la Cour, il y a un besoin en continu d'engagement auprès des populations affectées relatif au travail de la Cour et de dialogue sur les efforts mis en œuvre pour mener les personnes suspectées de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre devant un jugement, et de continuation du travail d'aide à la prévention d'autres commission de crimes.

13. Bien que le fait de coordonner l'augmentation des activités de sensibilisation à celle de l'activité judiciaire est une approche sensée, l'absence de procès ne justifie pas la suspension ou la diminution des activités de sensibilisation, car cette absence de procès crée aussi de nouveaux défis en matière de sensibilisation qui doivent être adressés. On peut noter comme exemples que le Tribunal spécial pour le Sierra Leone (TSSL) et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ont l'intention de maintenir leurs activités de sensibilisation après la clôture de leurs procès, et ce, basé sur leurs perceptions que les besoins en matière d'information et d'engagement des populations continueront aux mêmes niveaux pour la période suivant immédiatement la conclusion du travail des tribunaux.

⁶ "The ICC at the Glance": http://video.google.com/videosearch?hl=en&rlz=1T4DBNL_en-GBNL266NL266&q=the+ICC+at+the+glance&um=1&ie=UTF-8&ei=sBzvSqziClrT-Qa0npzrCw&sa=X&oi=video_result_group&ct=title&resnum=4&ved=0CBgQqwAw#

⁷ "Ask the Court" programme, ICC:
<http://www.icc-cpi.int/menus/icc/press%20and%20media/audiovisual%20gallery/ask%20the%20court/drc/ask%20the%20court?lan=en-GB>

14. De plus et en reconnaissant que la Conférence de Révision est un exercice pour les Etats- Parties et non pour la Cour, l'Équipe considère que la tenue de la Conférence de Révision en Ouganda offrira l'occasion pour le travail de sensibilisation et d'information publique. En conséquence, l'Équipe encourage la Cour à développer - et partager avec ses partenaires externes - une stratégie de communication spécifique à la Conférence de Révision de 2010.

III. Communication externe : Une Responsabilité Partagée

15. Bien que la communication demeure la responsabilité première du Greffe, tous les organes de la Cour ont un rôle à jouer en vue d'augmenter la visibilité de la Cour et d'échanger avec ses différentes audiences. La Présidence, le BdP, les BCPV/D et le FPV devraient coordonner leurs activités de communication pour maximiser leur impact. Dans les années passées, le Groupe de Travail Permanent sur la Communication Externe a joué un rôle majeur dans la promotion de la coordination entre organes. Celle-ci et d'autres pratiques comme les manuels de procédure et d'opérations avant et après une prise de contact avec l'extérieur devrait être mise en place.

16. De plus, bien que la communication relève du mandat central de la Cour, l'Équipe souhaite souligner que les Etats parties ont également une responsabilité à intervenir - individuellement et collectivement, y compris à travers l'AEP - dans le débat public autour de la CPI, de témoigner leur soutien public à l'institution, de transmettre et propager leur appui à l'indépendance de la Cour dans ses décisions judiciaires, et de dissiper les idées fausses.

IV. Anticipation des activités de sensibilisation

17. L'Équipe estime que la CPI a mis trop de temps à débiter ses activités de sensibilisation dans les quatre situations en cours d'enquête. En RCA par exemple, des activités de sensibilisation notables n'a réellement décollé que cette année, c.-à-d. 2 ans après l'ouverture de l'enquête. Les indications de la demande en information appuient la position de l'Équipe que la CPI devrait être prête à lancer ses programmes de sensibilisation aussitôt - ou de préférence auparavant - qu'une enquête ne soit ouverte. Cette action dans l'anticipation exige une stratégie coordonnée avec le BdP et des décisions de gestion appropriées pour le déploiement de tels moyens.

18. L'intérêt pour une action potentielle de la CPI dans les situations en cours d'analyse peut être important, et les informations objectives sur les processus et pratiques de la CPI ne sont pas nécessairement largement disponibles. Dans ce processus, la Cour devrait consulter la société civile et la presse locale le plus tôt possible pour créer des stratégies de communication ajustées aux situations analysées, et pour coordonner les efforts du BdP et du Greffe à cet égard. Pour élaborer son intervention, une stratégie de communications structurée, pour les situations analysées devrait être conçue, et prendre en considération les mandats du BdP comme du Greffe.

19. En considération des observations mentionnées ci-dessus, l'Équipe formule les recommandations suivantes et attend avec impatience d'en discuter pendant la huitième AEP :

Recommandations à l'Assemblée des Etats parties dans sa huitième session:

- Réitérer l'importance du soutien public des États à la Cour et son travail de sensibilisation via la *Résolution Omnibus* ;
- Encourager la Cour à développer des plans de communications clairs et à les mettre en oeuvre plus tôt, via la *Résolution Omnibus* ;
- Par la *Résolution Omnibus*, souligner l'importance des activités d'information publique de la Cour et de la planification stratégique dans ce secteur, et demander à la Cour de faire un compte-rendu de ces activités à la neuvième session de l'AEP;
- Accepter la demande de la Cour de la création d'un poste de Producteur Audiovisuel P-2 contenue dans sa proposition de budget, au vu de l'importance du matériel audiovisuel de la CPI pour soutenir ses activités de sensibilisation et d'information publique;
- Donner mandat au Secrétariat de l'AEP, responsable de l'organisation de la Conférence de Révision, pour développer une stratégie de communication spécifique à la Conférence de Révision en coordination avec la Cour, et dans le cadre de leur mandat respectif;
- Assurer un soutien financier suffisant pour maintenir le niveau au moins actuel des activités de sensibilisation en 2010 en Ouganda et dans la campagne générale de communication sur la Conférence de Révision.

Recommandations aux Etats parties:

- Approfondir leur engagement au sein du débat public sur la CPI en réaffirmant leur soutien aux principes et aux décisions de la Cour;
- Participer à l'événement parallèle sur le thème de la sensibilisation et l'information publique organisé par la Cour à cette session de l'AEP le 20 novembre 2009 à 13h.

Recommandations à la Cour pénale Internationale:

- Renforcer encore la coordination interne des activités de communications pour maximiser son impact, y compris par le Groupe de travail de Relations Externe;
- Finaliser l'élaboration d'une solide stratégie d'information publique couvrant l'ensemble de la Cour et maintenir une ouverture aux consultations sur la question.
- Prendre en considération l'urgence de débiter les activités de sensibilisation le plus tôt possible et définir une stratégie de communications plus claire pour les situations analysées comme celles qui font l'objet d'une enquête malgré l'absence de procès.